

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 octobre 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29 septembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Étaient absents et excusés : Mme BLED, M. MONTIER, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français (Fédération de la Marne) suite au séisme au Maroc

SV/N° 2023 - 10 – 07

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que le terrible séisme de magnitude 7 qui a frappé le Maroc le 8 septembre dernier a fait 3 000 morts, plus de 5 500 blessés et a détruit, totalement ou partiellement, 50 000 habitations.

Différentes associations humanitaires ont la capacité d'agir vite sur place avec leurs partenaires locaux pour venir en aide en urgence aux populations sinistrées et c'est ainsi que le Secours Populaire Français (Fédération de la Marne) a fait appel à la solidarité de la Ville de Sézanne pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Mme Barcelo apporte quelques explications sur les interventions du Secours Populaire Français. En effet, l'association s'est rendue sur place tout de suite après le séisme, grâce à la présence de ses partenaires locaux, sans avoir à passer par les instances gouvernementales. Elle a ainsi pu, dès les tout premiers jours, utiliser des fonds d'urgence et intervenir sur le terrain. Désormais, elle fait plutôt un travail de fond, sans intermédiaire ni frais de structure, ce qui permet d'assurer que la subvention accordée par la Ville, si le Conseil Municipal délibère en ce sens, ira intégralement à l'aide dispensée sur place.

Mme Barcelo, membre de la Fédération de la Marne du Secours Populaire Français ne prend pas part au vote.

En exercice : 27
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Pour : 21
Contre :
Abstentions :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 051-215104985-20231009-2023_10_07-DE

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Secours Populaire Français (Fédération de la Marne).

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK